

Site classé
Patrimoine
national



Propriété Léon Besson

Isère

Date de l'Arrêté : 9 juin 1943

Commune concernée : Sassenage

Une parcelle triangulaire à flanc de coteau. La vue depuis le terrain embrasse toute la vallée de l'Isère, du massif de Belledonne jusqu'à la Chartreuse, avec vue imprenable sur Grenoble. Le Furon gronde dans ses gorges à une centaine de mètres. La propriété Léon Besson, ainsi nommée du nom de son propriétaire au moment de son classement, en juin 1943, ne présente alors aucun caractère particulièrement remarquable : un cerisier, un poirier, un vieux pommier, une arrivée d'eau depuis le Furon et c'est à peu près tout. Ajoutons quelques pieds de vignes de Clinton pour la piquette quotidienne sur un coteau exposé au Sud et qui en est déjà abondamment pourvu.

Lorsque Léon et Yvonne Besson l'achètent en 1940, ils sont alors négociants en épicerie à Fontaine, plus bas dans la vallée, et ils projettent de venir s'y délasser les dimanches en famille. Léon Besson construit, d'ailleurs, en 1942 une petite maison en moellon, de forme triangulaire pour épouser la forme d'un replat rocheux bien horizontal situé en haut de la parcelle et accessible par la rue. Mais, en 1943, Pierre

Dalloz, propriétaire d'une importante demeure avec parc plus bas dans la pente, s'inquiète de ces nouveaux voisins et de l'allure inhabituelle de leur construction. Il s'inquiète surtout de ce que des étrangers puissent avoir vue plongeante sur sa piscine. Pierre Dalloz occupe alors l'importante fonction d'Architecte des Bâtiments de France et veille sur les Monuments Historiques de l'Isère. Il lui est facile d'user de son influence pour faire classer la parcelle de Léon Besson car c'est à l'époque le bureau des Monuments Historiques qui est en charge de la procédure, au sein de la Direction des Services d'Architecture du Secrétariat Général des Beaux-Arts, lui-même rattaché au Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse. Léon Besson est contraint de démolir sa maison en 1943. Ironie de l'histoire, les terrains immédiatement en surplomb de la propriété Dalloz ont été densément lotis, tout comme le coteau de Sassenage, très recherché pour sa vue et son calme.

Les héritiers de Léon Besson, installé dans une maison toute proche en 1974, ont planté dans leur terrain protégé des variétés anciennes d'arbres fruitiers : pommes, poires, prunes, figes, y conservant des variétés de fruits quasiment disparues ailleurs. Passionnés d'arbres, ils ont créé un véritable petit conservatoire de fruits anciens. Et leur fille vient d'obtenir en 2009 l'autorisation de construire sur la parcelle sa maison d'habitation.

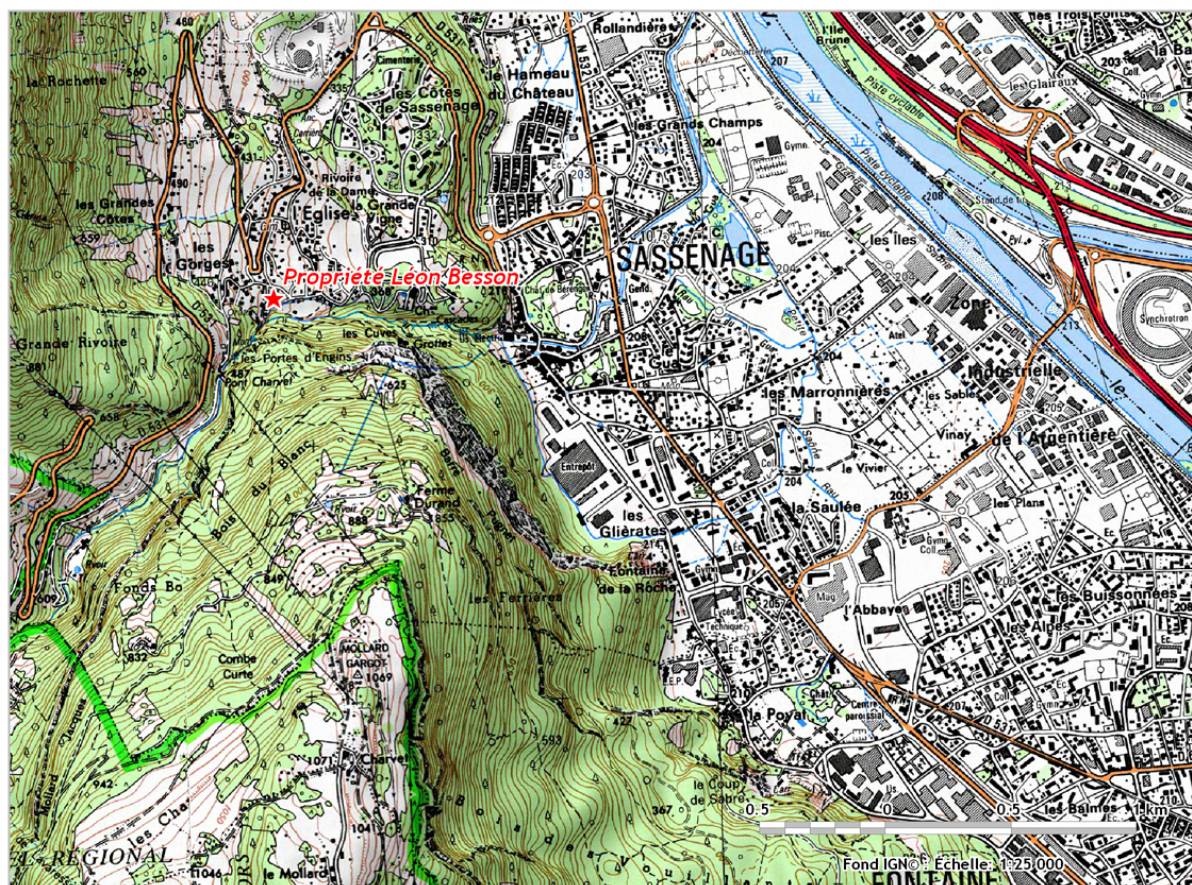
Type d'intérêt

Pittoresque

Accès

Accès fermé au public mais les arbres fruitiers sont bien visibles de la rue.

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2012

